

DELIBERATION N°47/2024

OBJET : CULTURE- Demande de subvention pour les manifestations culturelles 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 du mois de juin à 10 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI/ Maeva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Françoise DAMILANO, Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI /Thierry VISSIAN par Christine DECORDIER, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Stephen VIALE par Sandrine GULIELMINO

ABSENTS : Nathalie DIGANI/Michaël TRUCCHI/ /Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire indique au Conseil que le développement de l'activité culturelle municipale conduit les services communaux à solliciter des financements pour les diverses manifestations organisées, auprès du Département.

Il indique que le coût total estimé de ces manifestations en 2025 se monte à **CINQUANTE DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (52 800,00 €) TTC.**

Le Maire confirme que, la commune ne pouvant pas faire face seule à cette dépense, il convient de solliciter le concours financier du Département.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé à cet effet le plan de financement suivant :

Conseil départemental	31680.00 €
Part Commune	37 800.00 €
TOTAL	52 800.00 €

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

AR Prefecture006-210600540-20240607-47-DE
Reçu le 10/06/2024**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Robert NARDELLI, son Maire en exercice, ou son représentant à solliciter la participation financière du Département, pour les manifestations culturelles prévues à Drap en 2025 et approuve le plan de financement proposé ci-dessus :

Budget des manifestations culturelles 2025			
DEPENSES		RECETTES	
Réception	2 000 €		
Communication	3 500 €	Subventions Conseil Départemental	31680.00 €
Frais administratifs	800 €	Participation Communale	37 800.00 €
location	2 500 €		
Rémunération des personnels	18 500 €		
Charges sociales	6 500 €		
Prestations	19 000€		
TOTAL	52 800 €	TOTAL	52 800 €

Oui cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux demandes de subventions auprès du Département concernant la programmation relative à l'année 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 6 Votants : 24 Absents : 3

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Fait et délibéré à Drap le 07 juin 2024

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 10/06/2024
Affichage en mairie le : 12/06/2024